

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Q2 Gold Resources Inc.

Interdit à Q2 Gold Resources Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire ainsi que ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 septembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 28 janvier 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0021

Sofame Technologies Inc.

Interdit à Josh Costell, John Gocek, Robert Presser et Fahim Samaha d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Sofame Technologies Inc., parce que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 septembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur et peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 31 janvier 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0022

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.